

Affiché en mairie le 29 juillet 2003

COMMUNE DE ROLAMPONT  
COMPTE RENDU  
SÉANCE DU 25 JUILLET 2003

-----

L'AN DEUX MILLE TROIS, LE 25 JUILLET A VINGT & UNE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 19 juillet 2003, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

**Étaient présents** : M. Michel GALLISSOT, maire, M<sup>me</sup> RUEL, MM. PELLETIER, DELIN, adjoints ; M<sup>me</sup> GÉRARD, MM. BALLAND, BOUVIER, maires-délégués ; M<sup>mes</sup> ROBIN, RANC, DUCRET, M<sup>lle</sup> BROCHOT, MM. THOMASSIN, DEHAN, HERBERT, VOILLEQUIN, conseillers municipaux.

**Excusé** : M. RACLOT (procuration à M. le maire), conseiller municipal.

**Absents** : M. Patrick GALLISSOT, M<sup>lle</sup> DIOT, conseillers municipaux.

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures.

### INTERVENTIONS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M<sup>lle</sup> BROCHOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2003.**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DM n° 01 Décision municipale. Droit de préemption urbain.**

**N°1 Achat d'un ensemble immobilier. Lieudit Voie de Traverse. 38.110,00 €**

Adopté par 12 voix POUR & 4 ABSTENTIONS.

**N°2 Approbation de la motion relative au maintien des deux Perceptions de Neuilly-l'Evêque et de Rolampont.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°3 Approbation des statuts du Syndicat intercommunal de transports scolaires.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°4 Modification de la délibération n°2000-56 du 4 décembre 2000.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°5 Approbation de la mise à disposition du terrain de moto-cross de Rolampont à une association à créer (Demande de M. Damien Levorato).**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 25 JUILLET 2003 A VINGT-TROIS HEURES.

Le maire,